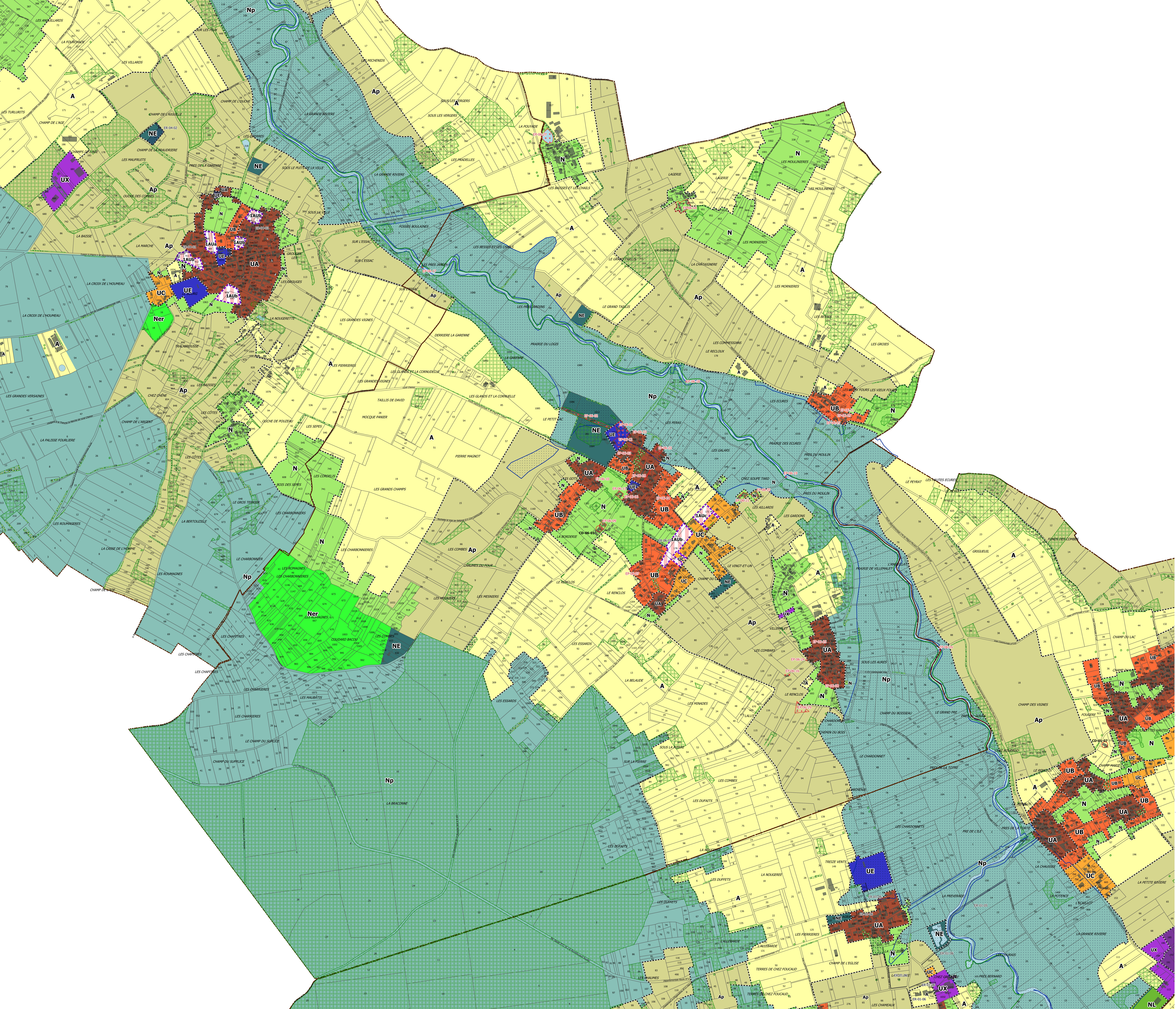




DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

Contour de zone ou secteur de zone

Zones urbaines multifonctionnelles

- UA - Zone urbaine multifonctionnelle dense (centres anciens)
- UAa - Secteur urbain dense, soumis au règlement d'un SPR
- UB - Zone urbaine multifonctionnelle moyennement dense (couronnes de centres anciens)
- UBa - Secteur urbain moyennement dense, soumis au règlement d'un SPR
- UC - Zone urbaine multifonctionnelle peu dense
- UCa - Secteur urbain peu dense, soumis au règlement d'un SPR
- UMa - Zone urbaine à vocation mixte soumise au règlement d'un SPR

Zones urbaines spécialisées

- UE - Zone urbaine destinée aux équipements
- UEa - Secteur urbain destiné aux équipements, soumis au règlement d'un SPR
- Ugr - Zone urbaine pour l'accueil des gens du voyage
- UX - Zone urbaine destinée à l'accueil touristique
- UXa - Zone urbaine destinée aux activités principalement industrielles et artisanales
- UOa - Secteur urbain destiné aux activités, soumis au règlement d'un SPR
- UOC - Secteur urbain destiné aux commerces et activités associées
- UOS - Secteur urbain destiné aux commerces et activités associées, soumis au règlement d'un SPR
- Uss - Secteur urbain destiné à une aire de services
- UOT - Secteur urbain destiné aux activités et aux stockages du matériel des forêts

Zones à urbaniser

- IAUa - Secteur multifonctionnel d'urbanisation dense
- IAUb - Secteur multifonctionnel d'urbanisation moyennement dense
- IAUc - Secteur multifonctionnel d'urbanisation moyennement dense, soumis au règlement d'un SPR
- IAUd - Secteur multifonctionnel d'urbanisation peu dense

Zone agricole

- A - Zone agricole
- As - Secteur agricole, soumis au règlement d'un SPR
- Ap - Secteur agricole protégé pour des raisons paysagères
- JAUs - Secteur agricole protégé pour des raisons paysagères, soumis au règlement d'un SPR
- As - Secteur dédié à l'exploitation de carrières

Zone naturelle et forestière

- N - Zone naturelle
- Ns - Secteur naturel, soumis au règlement d'un SPR
- Np - Secteur naturel protégé pour des raisons environnementales et/ou liées aux risques
- Nps - Secteur naturel protégé pour des raisons environnementales et/ou liées aux risques, soumis au règlement d'un SPR
- NL - Secteur naturel destiné aux loisirs
- NLa - Secteur naturel destiné aux loisirs, soumis au règlement d'un SPR
- NLM - Secteur naturel destiné aux loisirs motorisés
- NE - Secteur naturel destiné aux équipements
- NEa - Secteur naturel destiné aux équipements, soumis au règlement d'un SPR
- Ner - Secteur naturel destiné à la production d'énergies renouvelables et à l'exploitation de carrière
- Nv - Secteur naturel destiné au stockage
- Nk - Secteur naturel destiné à l'hébergement et aux équipements touristiques

DISPOSITIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

- 200 : Element de paysage, espace vert protégé
- 201 : Espace boisé classé
- 202 : Element de patrimoine
- 203 : Secteur affecté par le risque d'inondation
- 204 : Bâtiment susceptible de changer de destination (numéro de repérage)

DISPOSITIF ET INTENTIONS OPERATIONNELLES

- 205 : Secteur comportant des OAP
- 206 : Emplacement réservé

AUTRES INFORMATIONS

- 207 : Limite communale
- 208 : Constructions existantes non cadastrées

Voir la pièce 3-3 pour la liste des réserves d'emprises et des éléments repérés au document graphique
(éléments de patrimoine à protéger, bâtiments susceptibles de changer de destination et emplacements réservés)

Communauté de communes
La Rochefoucauld
Porte du Périgord

Commune de communes
de la Rochefoucauld
Porte du Périgord
Périmètre ex-Bandiât-Tardoire

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PIÈCE N° 3.2.2

RÈGLEMENT - PIÈCES GRAPHIQUES

PLAN D'ENSEMBLE - 1/6000e

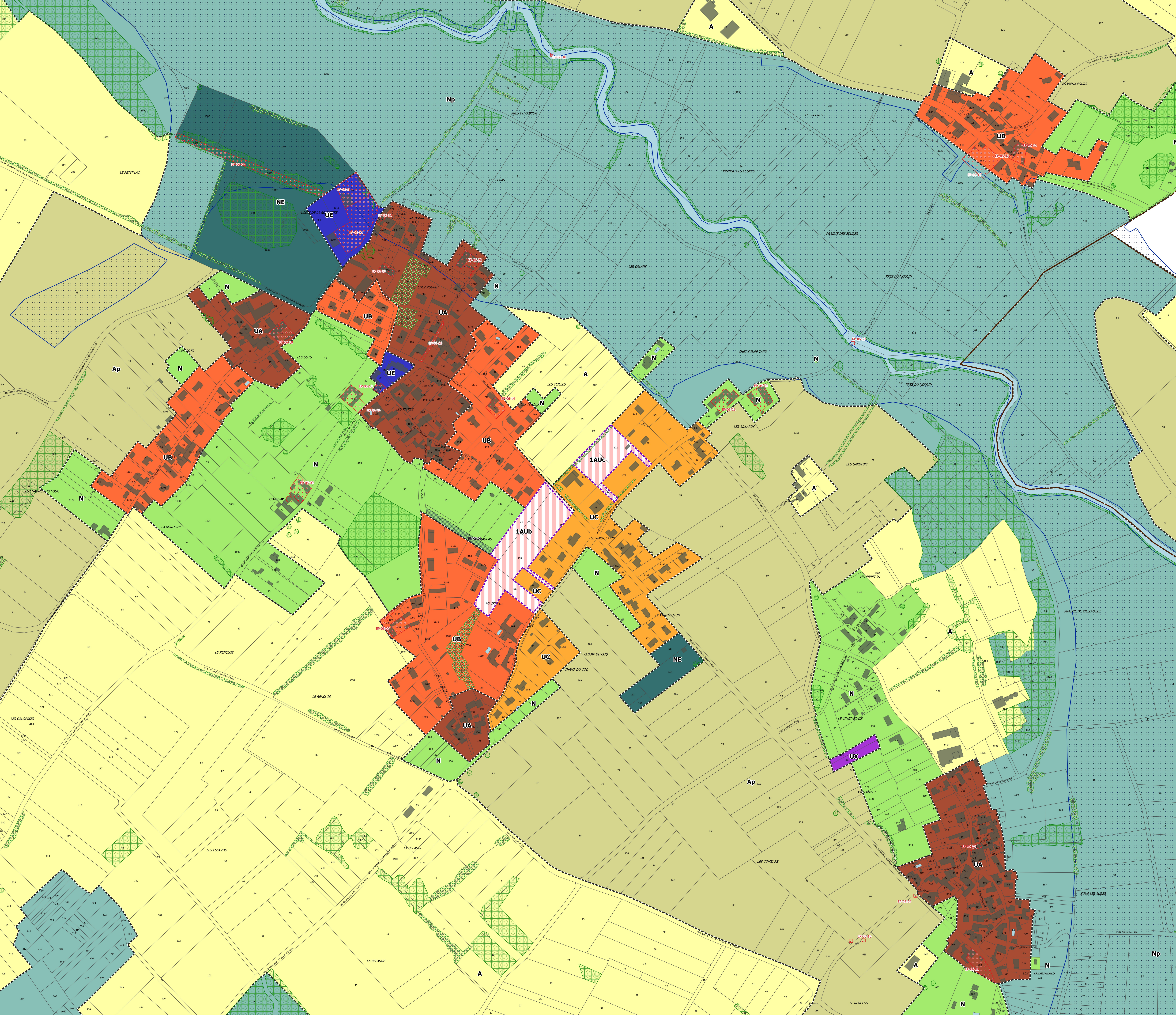
3-2-2- La Rochette

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
communautaire en date du
31 janvier 2022

Le Président de la Communauté de
Communes
Jean-Marc BROUILLET

0 250 500 m

N



DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

 Contour de zone ou secteur de zone

Zones urbaines multifonctionnelles

- Zones urbaines multifonctionnelles**
- UA - Zone urbaine multifonctionnelle dense (centres anciens)
 - UAs - Secteur urbain dense, soumis au règlement d'un SPR
 - UB - Zone urbaine multifonctionnelle moyennement dense (couronnes de centres anciens)
 - UBs - Secteur urbain moyennement dense, soumis au règlement d'un SPR
 - UC - Zone urbaine multifonctionnelle peu dense
 - UCs - Secteur urbain peu dense, soumis au règlement d'un SPR
 - UMs - Zone urbaine à vocation mixte soumise au règlement d'un SPR

Zones urbaines spécialisées

- UE - Zone urbaine destinée aux équipements
- UES - Secteur urbain destiné aux équipements, soumis au règlement d'un SFR
- Upv - Zone urbaine pour l'accueil des gens du voyage
- UX - Zone urbaine destinée à l'accueil touristique
- UX - Zone urbaine destinée aux activités primaires industrielles et artisanales
- UX - Secteur urbain destiné aux activités, soumis au règlement d'un SFR
- UX - Secteur urbain destiné aux commerces et activités associées
- UXCS - Secteur urbain destiné aux commerces et activités associées, soumis au règlement d'un SFR
- UXS - Secteur urbain dédié à une aire de services
- UW - Secteur urbain destiné aux activités et aux stockages du matériel des forains

Zones à urbaniser

- ☐ 1AUs - Secteur multifonctionnel d'urbanisation dense
☐ 1AUb - Secteur multifonctionnel d'urbanisation moyennement dense
☐ 1AUbs - Secteur multifonctionnel d'urbanisation moyennement dense, soumis au règlement d'un SI
☐ 1AUC - Secteur multifonctionnel d'urbanisation peu dense

Zone agricole

- Zone agricole**
- A - Zone agricole
 - As - Secteur agricole, soumis au règlement d'un SPR
 - Ap - Secteur agricole protégé pour des raisons paysagères
 - Aps - Secteur agricole protégé pour des raisons paysagères, soumis au règlement d'un SPR
 - Ac - Secteur dédié à l'exploitation de carrières

Zone naturelle et forestière

- N - Zone naturelle
- NS - Secteur naturel, soumis au règlement d'un SPR
- Np - Secteur naturel protégé pour des raisons environnementales et/ou liées aux risques
- Nps - Secteur naturel protégé pour des raisons environnementales et/ou liées aux risques, soumis au règlement d'un SPR
- NLS - Secteur naturel destiné aux loisirs
- NLS - Secteur naturel destiné aux loisirs, soumis au règlement d'un SPR
- NLM - Secteur naturel destiné aux loisirs motorisés
- NE - Secteur naturel destiné aux équipements
- NEs - Secteur naturel destiné aux équipements, soumis au règlement d'un SPR
- Ner - Secteur naturel destiné à la production d'énergies renouvelables et à l'exploitation de carrière
- Nv - Secteur naturel destiné au tourisme
- Nk - Secteur naturel destiné à l'hébergement et aux équipements touristiques

DISPOSITIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

- Elément de paysage, espace vert protégé
-  Espace boisé classé
-  Elément de patrimoine
- Secteur affecté par le risque d'inondation
-  Bâtiment susceptible de changer de destination (numéro de repérage)

DISPOSITON ET INTENTIONS OPERATIONNELLES

-  Secteur comportant des
 Emplacement réservé

AUTRES INFORMATIONS

- AUTRES INFORMATIONS**
- Limite communale
- Constructions existantes non cadastrées

Voir la pièce 3-3 pour la liste des réserves d'emprises et des éléments repérés au document graphique
(éléments de patrimoine à protéger, bâtiments susceptibles de changer de destination et emplacements réservés)



**Communauté de communes
de la Rochefoucauld
Porte du Périgord**
Périmètre ex-Bandiât-Tardoire

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PIÈCE N° 3.2.3

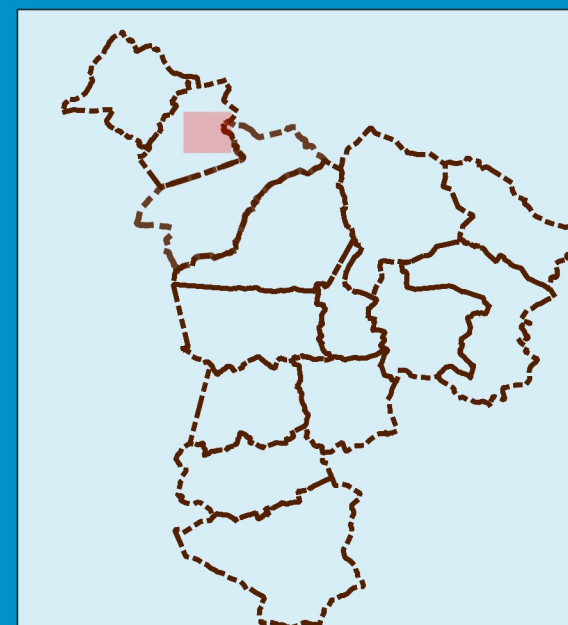
RÈGLEMENT - PIÈCES GRAPHIQUES

PLANS CENTRÉS SUR LES PRINCIPAUX ENSEMBLES URBAINSÉS - 1/2000e

3-2-3- La Rochette Bourg

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
communautaire en date du
31 janvier 2022

Le Président de la Communauté de
Communes
Jean-Marc BROUILLET



Le Président de la Communauté
Communes

Jean-Marc BROUILLET

